



Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils

Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, le succès du régime de l'auto-entrepreneur modifie profondément le paysage de la création d'entreprise. Chaque année, entre 270 000 et 360 000 immatriculations d'auto-entreprises sont enregistrées, soit plus d'une création d'entreprise sur deux.

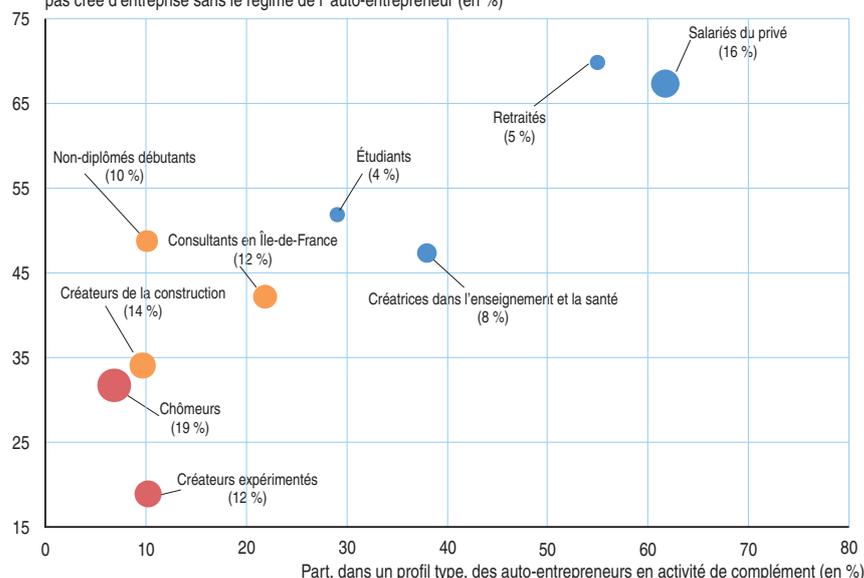
Ce nouveau régime a renouvelé le profil des créateurs d'entreprises. Si un créateur sur trois a le profil type d'un entrepreneur classique, avec un projet fondé sur un investissement significatif, d'autres profils de créateurs prennent de l'ampleur ou émergent. Ainsi, la création d'entreprise par des salariés, retraités ou étudiants dans le cadre d'une activité de complément représente désormais un cas sur trois. Par ailleurs, d'autres créateurs saisissent l'opportunité du régime de l'auto-entreprise pour se lancer dans l'entrepreneuriat plus facilement ou plus tôt que pour une création classique et en font leur activité principale.

Frédéric Barruel, Stéphane Thomas, pôle national Démographie des entreprises et des établissements, Insee, Olivier Filatriau, Henri Mariotte, division Infrastructures et répertoire statistiques, Insee

Selon les caractéristiques des créateurs (âge, sexe, niveau de diplôme, statut professionnel initial...) et des entreprises, on peut distinguer neuf profils types de créateurs (*encadré 1*) à l'aide d'une méthode de classification automatique (*encadré 2*). Ces profils types peuvent être classés en trois grands groupes de création d'entreprise en fonction du poids plus ou moins important de l'auto-entreprise en activité de complément, des auto-entrepreneurs qui n'auraient pas créé sans ce régime (*définitions*) et des créateurs classiques - dont les créateurs de sociétés - (*figure 1*). Dans le premier groupe (quatre profils types), l'entreprise représente plutôt une « activité de complément », à côté d'une occupation ou d'une rémunération principale. Dans le deuxième (trois profils types), c'est avant tout le moyen de « créer son propre emploi ». Les créateurs d'auto-entreprises, régime créé en 2009, relèvent plus fréquemment de ces deux groupes, alors que les créateurs classiques ont un profil différent et relèvent plutôt d'un troisième groupe (deux profils types).

1 Profils types des créations d'entreprises en fonction des parts de certaines populations d'auto-entrepreneurs

Part, dans un profil type, des auto-entrepreneurs qui n'auraient pas créé d'entreprise sans le régime de l'auto-entrepreneur (en %)



Lecture : le profil type des « retraités » est constitué de 5 % de l'ensemble des créateurs d'entreprises. 55 % des créateurs de ce profil type sont des auto-entrepreneurs en activité de complément et 70 % des auto-entrepreneurs qui n'auraient pas créé d'entreprise sans le régime de l'auto-entrepreneur.

Champ : entreprises et auto-entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au cours du premier semestre 2010.

Source : Insee, enquête Auto-entrepreneurs 2010, enquête Sine 2010.

Créer une « activité de complément » via une auto-entreprise

Avec l'apparition du régime de l'auto-entrepreneur, le nombre d'entreprises créées comme activité de complément a augmenté fortement. Plus de la moitié des auto-entreprises immatriculées au premier semestre 2010 (*sources*) jouent ce rôle. Certes, avant l'entrée en vigueur de ce régime simplifié, quelques créateurs avaient déjà par ailleurs une autre activité rémunérée (14 % des

créateurs classiques sous statut de personne physique en 2010). Mais la mise en place de l'auto-entreprise fait exploser ce phénomène. Ainsi, 36 % des auto-entrepreneurs ont une autre activité rémunérée. Seulement un tiers des créateurs qui assimilent leur auto-entreprise à une activité de complément n'ont pas d'autre activité rémunérée, par exemple les retraités. Des salariés du privé ou du public, des retraités ou des étudiants peuvent désormais

se lancer dans une activité qui leur permet de constituer un revenu d'appoint ou de donner un cadre légal à une activité existante ou potentielle. Globalement ouvert à tous, le régime de l'auto-entrepreneur permet en outre de démarrer une activité avec un investissement initial très faible ou inexistant. Portée largement par ce régime, la création d'activité de complément est particulièrement fréquente pour quatre profils types de créateurs.

Tout d'abord, les « **salariés du privé** » qui, avec peu de moyens, testent une auto-entreprise en complément d'une activité rémunérée. Comme le nom retenu pour ce profil l'indique (*encadré 1*), il s'agit largement (mais pas uniquement) de salariés du secteur privé. Ils sont plutôt jeunes et provinciaux et créent leur entreprise avec très peu de moyens. Ils ne l'auraient souvent pas créée sans ce nouveau régime. Lors de cette création d'activité qui est souvent leur première tentative (87 % n'ont jamais créé d'entreprise auparavant), ils cherchent un complément de revenu principalement dans le commerce ou les services aux personnes, souvent dans une activité différente de leur métier principal.

Le deuxième profil type est constitué des « **retraités** », qui ont profité eux aussi du régime de l'auto-entrepreneur pour créer une activité complémentaire. Ils valorisent fréquemment une expérience entrepreneuriale antérieure (41 % avaient déjà créé une entreprise auparavant). Ils choisissent souvent une activité de soutien (conseil) aux entreprises pour faire bénéficier leurs clients de leur expérience. Ils utilisent généralement le régime de l'auto-entrepreneur pour créer un revenu complémentaire avec un investissement initial très faible.

Les « **salariés du privé** » et les « **retraités** » sont les profils types les plus éloignés de la création classique (seulement 18 % et 19 % de créateurs classiques, respectivement ; *figure 2*). Il s'agit souvent d'activités ou de revenus de complément qui peuvent être durables, mais la majorité de ces créations ne seront probablement pas converties en créations d'entreprises classiques. Seuls 3 % des auto-entrepreneurs parmi les « **retraités** » et 15 % parmi les « **salariés du privé** » envisagent d'adopter un autre régime.

Les « **créatrices dans l'enseignement et la santé** » constituent un autre profil type de créateurs d'une activité de complément. Le régime de l'auto-entrepreneur leur a permis de développer une activité en plus de leur travail (souvent dans la fonction publique), dans l'enseignement ou la santé (enseignante, psychologue, par exemple) qui leur permet de dégager un complément de revenu. Il peut s'agir ainsi

Encadré 1

Neuf profils types de créateurs répartis en trois grands groupes de création d'entreprise

Les noms retenus pour désigner chaque profil s'appuient sur les caractéristiques des créateurs qui y sont fortement représentés, même si tous les créateurs du profil ne partagent pas ces caractéristiques. Ainsi, le profil « consultants en Île-de-France » n'est pas uniquement composé de consultants ou de Franciliens, mais ils y sont largement surreprésentés.

Créer une « activité de complément »

Quatre profils types de créateurs relèvent de ce groupe :

« *Les salariés du privé* » (16 % de l'ensemble des créateurs) : ce profil comporte une forte proportion de salariés du secteur privé (88 %), de créateurs exerçant une autre activité rémunérée (82 %), d'auto-entrepreneurs (82 %), de créateurs démarrant avec très peu de moyens, dans le commerce (28 %) ou les services aux personnes (27 %). C'est le seul profil où des créateurs interviennent dans un secteur qui n'est pas celui de leur métier (75 %).

« *Les retraités* » (5 %) : y sont surreprésentés les retraités (92 %), les créateurs démarrant avec un très faible investissement (52 % n'ont réalisé aucun investissement au départ et le montant moyen y est le plus faible), les auto-entrepreneurs (81 %) - sans le nouveau régime, ils n'auraient souvent pas créé leur entreprise (70 %) - et les créateurs dans le soutien aux entreprises (conseil) (39 %).

« *Les créatrices dans l'enseignement et la santé* » (8 %) : on y trouve davantage de femmes (61 %), diplômées, souvent fonctionnaires (39 %) ou salariées, créant dans l'enseignement ou la santé et l'action sociale (62 %) ; deux créateurs de ce secteur sur trois ont ce profil). Elles deviennent auto-entrepreneuses (64 %), tout en conservant leur profession (46 %). C'est le seul profil type majoritairement féminin.

« *Les étudiants* » (4 %) : on y trouve une proportion plus importante d'étudiants (84 %) - cette classe regroupe 98 % des étudiants créateurs - et donc de créateurs très jeunes (64 % d'entre eux ont moins de 25 ans). Ils créent plus souvent une auto-entreprise (69 %) dans les secteurs de l'information et la communication (17 %) ou du soutien aux entreprises (31 %), avec peu de moyens (moins de 2 000 euros pour 72 % d'entre eux). C'est leur première création d'entreprise (96 %).

Créer « son propre emploi »

Trois profils types relèvent de ce groupe :

« *Les non-diplômés débutants* » (10 %) : ils sont plus souvent sans activité professionnelle avant la création (65 %), sans diplôme (52 %), la part des femmes y est plus élevée que la moyenne (46 %). Ils deviennent auto-entrepreneurs pour en faire une activité principale (46 %), souvent dans le commerce (48 %).

« *Les consultants en Île-de-France* » (12 %) : on y trouve davantage de salariés (47 %) ou de chômeurs de courte durée (31 %), de jeunes (47 % de 25 à 34 ans), très diplômés (73 % de titulaires d'un diplôme du 2^e cycle universitaire ou supérieur). Ils créent en Île-de-France (57 %), dans leur secteur de compétence, souvent dans le soutien (conseil) aux entreprises (68 %) et l'information et la communication (18 %). Ils dépendent pour partie du travail que d'autres entreprises leur sous-traitent (40 %).

« *Les créateurs de la construction* » (14 %) : ils sont titulaires d'un diplôme technique élémentaire (54 % d'entre eux ont un CAP ou un BEP), anciens salariés du secteur privé (45 %) ou chômeurs de courte durée (31 %), ces créateurs exercent dans le secteur de la construction (81 %). Ce profil type est composé presque exclusivement d'hommes (98 %).

Créer une entreprise « classique »

Deux profils types relèvent de ce groupe :

« *Les chômeurs* » (19 %) : y sont surreprésentés les chômeurs (80 %), les créateurs en province (87 %). Ils créent souvent leur entreprise dans le commerce (35 %) ou les services aux personnes (21 %) avant de créer une entreprise classique (80 % veulent développer leur activité).

« *Les créateurs expérimentés* » (12 %) : ce sont davantage des hommes (83 %), de 40 ans et plus (75 %), d'anciens chefs d'entreprise (35 %) ou indépendants (50 %). Ils disposent de plus de moyens et créent souvent sous statut de personne morale (54 %). Ils ont déjà créé une entreprise auparavant (84 %).

2 Répartition des créateurs de 2010 selon leur profil type et leur catégorie

Profil type	Créateurs classiques		Auto-entrepreneurs			Total
	Personne morale	Personne physique	en activité principale	en activité de complément	n'ayant pas déclaré de chiffre d'affaires	
Salariés du privé	12	6	8	62	12	100
Retraités	12	7	21	55	5	100
Créatrices dans l'enseignement et la santé	12	24	20	38	6	100
Étudiants	14	17	29	29	11	100
Non-diplômés débutants	17	15	46	10	12	100
Consultants en Île-de-France	31	11	28	22	8	100
Créateurs de la construction	26	20	37	10	7	100
Chômeurs	29	23	32	7	9	100
Créateurs expérimentés	54	18	16	10	2	100
Ensemble	25	16	27	24	8	100

Lecture : 29 % des créateurs de 2010 du profil type « Étudiants » sont des auto-entrepreneurs en activité de complément ayant déclaré un chiffre d'affaires.

Champ : entreprises et auto-entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au cours du premier semestre 2010.

Source : Insee, enquête Auto-entrepreneurs 2010, enquête Sine 2010.

de cours particuliers ou de formations pour adultes dispensées par des personnes exerçant par ailleurs comme enseignants.

Enfin, le profil type des « étudiants » : profitant de leur haut niveau d'études (43 % ont un diplôme du 2^e ou du 3^e cycle universitaire), ces jeunes ont tenté souvent la création d'entreprise dans le secteur de l'information et de la communication ou du soutien aux entreprises. Ce sont les deux secteurs où les activités de conseil ou de consultant sont les plus fréquentes ; ils ne nécessitent par ailleurs pas, ou peu, de moyens initiaux. Le régime de l'auto-entrepreneur leur permet, malgré un manque d'expérience, d'essayer une première création d'activité. Ces jeunes primo-créateurs sont ceux qui déclarent avoir rencontré le plus de difficultés au cours de la création.

Les « créatrices dans l'enseignement et la santé » et les « étudiants » sont aussi éloignés de la création classique (seulement 36 % et 31 % de créateurs classiques, respectivement). L'ensemble de ce premier groupe est typique de l'utilisation du nouveau régime comme tentative de création d'une activité ou d'une source de revenu de complément. Cette utilisation n'aboutira généralement pas à la création d'une entreprise au sens habituel donné à ce concept : nouveaux moyens de production et création d'emplois salariés ou non.

Créer son emploi, mettre un pied dans la création : l'auto-entreprise mobilisée aussi à ces fins

Le régime de l'auto-entrepreneur constitue également une alternative à une entreprise classique pour les personnes souhaitant créer leur propre emploi. Il s'agit souvent là d'auto-entrepreneurs en activité principale. Trois profils types appartiennent à ce groupe de créateurs.

Les « non-diplômés débutants » se sont souvent lancés dans la création d'un commerce. Près de deux créateurs sur trois n'avaient pas d'activité professionnelle avant la création. Leur objectif est de créer leur propre emploi en utilisant les avantages du nouveau régime. Si ces créateurs se rapprochent d'une création d'entreprise plus classique, il est probable que beaucoup d'entre eux n'auraient pas franchi le pas de la création sans ce nouveau régime (49 % l'affirment). Seulement 32 % de ce profil type ont créé une structure classique.

Les « consultants en Île-de-France » comprennent principalement des jeunes très diplômés, salariés ou chômeurs, qui créent en Île-de-France dans le soutien aux entreprises ou l'information et la communication, services aux entreprises pour lesquelles ils travaillent souvent en sous-traitance (39 %). Ce profil type est composé d'entrepreneurs classiques (42 %), d'auto-entrepreneurs en activité principale (28 %) ou en activité de complément (22 %). Il se rapproche de la création classique.

Enfin, les « créateurs de la construction » sont des hommes qui ont souvent des diplômes techniques tels que le CAP ou le BEP. Beaucoup d'entre eux sont d'anciens salariés du secteur de la construction ou sortant d'une courte période de chômage. Près d'un sur deux travaille en sous-traitance pour une autre entreprise. Un créateur sur trois de ce profil n'aurait pas créé une entreprise sans le régime de l'auto-entrepreneur. Ce profil se rapproche du groupe de la création classique et notamment du profil type « chômeurs » que l'on présente plus loin. Ainsi, 9 % d'entre eux sont employeurs dès la création ; c'est par ailleurs pour ce profil que la part de personnes qui souhaitent changer de régime (36 %) ou embaucher des salariés (18 %) est la plus importante.

Il existe typiquement dans ce dernier profil un effet de substitution entre une création classique et le régime de l'auto-entrepreneur, ce dernier permettant alors de simplifier la création initiale avant de passer à un autre statut. Si l'on compare la part des auto-entrepreneurs en activité principale et déclarant qu'ils auraient créé leur entreprise même sans ce régime (9 %) à celle de l'ensemble des créateurs classiques (41 %), on peut estimer un effet de substitution maximal de l'ordre de 18 % (part des créateurs classiques potentiels qui ont choisi le régime de l'auto-entrepreneur).

Pour ce profil, la part des auto-entrepreneurs en activité principale est importante (37 %). Ceux-ci constituent une population au profil très proche des créateurs individuels classiques.

Les avantages du régime de l'auto-entrepreneur permettent de créer une entreprise plus tôt et plus facilement qu'avec une structure classique. Mais son chiffre d'affaires est plafonné, ce qui est un frein à l'embauche de salariés ou au développement de l'entreprise. Pour réaliser cette évolution, il faut passer à la création classique. Elle constitue le troisième grand groupe de création.

L'investissement initial et l'embauche au cœur de la création classique

Ce cœur de la création d'entreprise a souvent été décrit (*bibliographie*). Il n'est influencé par l'apparition du régime de l'auto-entrepreneur que par l'existence d'un effet de substitution entre les créations classiques et les créations d'auto-entreprises. Dans ce groupe de création classique, deux profils types se dégagent :

Encadré 2

Méthode

de classification des créateurs

La classification automatique utilisée dans cette étude s'appuie sur des variables caractérisant davantage le profil du créateur (sexe, âge, diplôme, statut professionnel avant la création, secteur d'activité...) que celui de l'entreprise (statut ou régime juridique, investissement initial, emploi initial...).

Dans un premier temps, une analyse des correspondances multiples (ACM) a été menée sur 14 variables actives (soit 59 modalités) caractérisant les créateurs : cette analyse permet de déterminer les principales différences entre les créateurs et de mettre en avant les variables qui y contribuent le plus. À partir de ces résultats, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de regrouper les créateurs en neuf profils types, en agrégeant deux à deux, selon un processus itératif, les individus ou les groupes d'individus les plus proches pour les variables retenues dans l'analyse.

les « chômeurs » créateurs d'entreprises et les « créateurs expérimentés ». Ce sont les seuls profils où la création classique est majoritaire (respectivement 52 % et 72 %). Le premier profil type, « les chômeurs », est composé de créateurs qui ont souvent bénéficié d'une aide en lien avec le statut de chômeur (pour 85 % d'entre eux), qu'il s'agisse de l'aide publique aux chômeurs créateurs d'entreprises (Accre) ou du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (Nacre). Grâce à ces aides, les investissements à la création sont supérieurs à la moyenne (28 % investissent plus de 16 000 euros). Leur projet de création concerne souvent les secteurs du commerce ou des services aux personnes. La proportion de créations avec des salariés y est de 7 %, comme pour l'ensemble des créations. Enfin, le profil des « créateurs expérimentés » est caractérisé par une forte proportion d'hommes de 40 ans et plus. Beaucoup ont déjà eu au moins une expérience dans la création d'entreprise. Les investissements de départ sont plus élevés que la moyenne (36 % investissent plus de 16 000 euros). Les entreprises créées sont souvent des

sociétés. C'est dans ce profil type que la part des créateurs qui embauchent des salariés à la création est la plus élevée (17 %). ■

Sources

Le dispositif Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) est un système permanent d'observation et de suivi des nouvelles entreprises (tous secteurs économiques hors agriculture). Tous les quatre ans, une nouvelle génération est initialisée. Cette étude concerne la **génération des entreprises créées au premier semestre 2010**. Les résultats sont issus des premières interrogations menées en septembre 2010, d'autres interrogations devant être menées par la suite. Pour cette génération, deux enquêtes distinctes ont été menées : l'une auprès de créateurs d'entreprises classiques (échantillon de 48 863 entreprises unipersonnelles ou pluripersonnelles parmi les 117 530 créées au premier semestre 2010), l'autre auprès de créateurs d'auto-entreprises (échantillon de 22 966 auto-entreprises parmi les 166 867 créées au premier semestre 2010).

Définitions

Régime de l'auto-entrepreneur : régime mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Il offre des modalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques. Au 1^{er} janvier 2014, l'auto-entrepreneur doit réaliser moins de 82 200 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale, moins de 32 900 euros pour les prestations de services et activités libérales.

Bibliographie

- Barruel F., Penaud N., Thomas S., « Créations et créateurs d'entreprises - Première interrogation 2010, profil du créateur », *Insee Résultats*, série Économie, n° 58, février 2012.
- Barruel F., Thomas S., Darrin S., Mariotte H., « Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime », *Insee Première* n° 1388, février 2012.
- Filatriau O. et Batto V., « Hors auto-entreprises, les créations d'entreprises augmentent en 2013 », *Insee Première* n° 1485, janvier 2014.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Pfister, V. Quénechdu
Maquette : Sylvie Couturaud
Impression : Jouve
Code Sage IP141487
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2014

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

